

**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

AVIS N° 2025 - 09

Date :
04/03/2025

Objet : **Actualisation des ZNIEFF des Alpes-Maritimes**

Vote : Favorable

L'actualisation des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) a débuté en 2018 selon la méthodologie validée par le CSRPN en séance plénière du 27 février 2017. Le travail est coordonné par le conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et les deux conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen.

Il s'agit d'une mise à jour en continu des ZNIEFF qui consiste à améliorer la définition des contours et la caractérisation des zones après des inventaires sur le terrain.

Seules les ZNIEFF ayant fait l'objet d'une modification d'une surface de plus de 10 %, d'un changement de type, d'une inscription ou d'une désinscription font l'objet d'une validation en CSRPN.

Le projet d'actualisation des ZNIEFF a été présenté et modifié lors d'une séance du Groupe de travail « connaissance » le 4 février 2025. Le projet final, objet de la présente consultation, porte :

- pour le département des Alpes-Maritimes, sur l'inscription à l'inventaire d'une ZNIEFF de type I, la forêt de Venanson ;
- pour le département des Bouches-du-Rhône, sur l'inscription à l'inventaire de 2 ZNIEFF de type I, la Beaumaderie et Grand Vallat – Roselière de Boumandariel (communes de Martigues et Sausset-les-Pins pour les deux ZNIEFF) ;
- pour le département du Vaucluse, sur l'inscription à l'inventaire d'une ZNIEFF de type I, l'étang de Ruth (commune de Sérignan-du-Comtat), et sur la désinscription à l'inventaire d'une ZNIEFF de type I, le bois de Rustrel.

Synthèse des échanges :

Le CSRPN demande si de nouvelles prospections ciblées auront lieu sur la base de l'actualisation récente de certaines listes d'espèces ZNIEFF.

Le CEN PACA indique que les nouvelles espèces remarquables ou déterminantes seront incluses dans la méthodologie de mise à jour en continu des ZNIEFF.

Avis 2025-09 : le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité en ce qui concerne le projet d'actualisation des ZNIEFF des Hautes-Alpes.

Le Président du conseil scientifique
Patrick Grillas

